Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 030-213000078-20261015-26_06_01-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Alès Cévennes
l'espace du bien-vivre

*Service : Direction Générale*
*Tél : 04 66 56 10 04*
*Réf : PC/VS*

N°26_06_01

# *EXTRAIT DU REGISTRE*

# *DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

## SÉANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2026

Convoqué le lundi 5 octobre 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 12 octobre 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

**MEMBRES PRÉSENTS (38)** : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSAKOUN, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Léa BOYER, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Laurent DOUDOUX, Cyril LAURENT, Émiliano HACQUEL, Lucette CAMACHO, David VIEUX, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Thibault PELLISSIER, Claude CRÉGUT.

**POUVOIRS (3)** : Pierre MARTIN *(a donné pouvoir à Léa BOYER)*, Méryl FRIZON-DEBIERRE *(a donné pouvoir à Raphaële NAVARRO)*, *Sandra CARTULAT (a donné pouvoir à Jenny-Rose GUERCHOUX).*

**ABSENTS** : Vincent BEHGDAD, Fabien PELAT.

**OBJET : Élection d'un nouvel Adjoint au Maire suite au décès de Monsieur Alain AURÈCHE, 9ème Adjoint au Maire - Décision sur l'ordre du tableau**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 et L2122-10 à L2122-12,

**Vu** le Code Électoral, et notamment l'article L270,

**Vu** la délibération n°26_01_01 du Conseil Municipal du 28 mai 2026 portant élection du Maire,

**Vu** la délibération n°26_01_02 du Conseil Municipal du 28 mai 2026 portant fixation du nombre d'Adjoints au Maire,

**Vu** la délibération n°26_01_03 du Conseil Municipal du 28 mai 2026 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 030-213000078-20261015-26_06_01-DE

**Vu** l'arrêté municipal n°2026/00265 du 14 avril 2026 donnant délégation de fonctions du Maire à Monsieur Alain AURÈCHE, 9ème Adjoint au Maire,

**Considérant** la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire suite au décès de Monsieur Alain AURÈCHE,

**Considérant** que pour assurer le bon fonctionnement des services et la continuité de l'action publique, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de Monsieur Alain AURÈCHE, 9ème Adjoint au Maire,

**Considérant** que, conformément à l'alinéa 4 de l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un adjoint choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder et que le Conseil Municipal peut décider que l'Adjoint à élire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'Élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

**Considérant** enfin qu'en application des articles L2122-7 et L2122-7-2 du CGCT, en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

## APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

## DÉCIDE

- de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire, suite au décès de Monsieur Alain AURÈCHE, 9ème Adjoint au Maire,

- que l'Adjoint à élire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'Élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant (9ème Adjoint au Maire),

## PROCÈDE

- à l'élection du 9ème Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue,

Après un appel à candidature, Monsieur Cyril LAURENT est proposé comme candidat.

Il est procédé au vote.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin de vote dans l'urne,

| | |
|---|---|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 41 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : | 0 |
| d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral) : | 8 |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : | 33 |
| f. Majorité absolue : | 22 |

- a obtenu : 33 voix

- Monsieur Cyril LAURENT est désigné en qualité de 9ème Adjoint au Maire.

**Votants : 41**
**Cyril LAURENT : 33 voix**
**Bulletins blancs/nuls : 8**

**Le secrétaire de séance**

**Thibault PELLISSIER**

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Maire**

**Christophe RIVENQ**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, au plus tard à 18h le cinquième jour suivant l'élection, d'un recours contentieux auprès du greffe du Tribunal Administratif de Nîmes, conformément à l'article R119 du Code Électoral. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.télérecours.fr.*